
DOSSIER DE PRESSE

**Sensibilisation des usagers à la sécurité aux
abords des chantiers**

Ne rendons pas son métier mortel

Opération contrôle de vitesse

Autoroute A6 Villabé
Sens province-Paris
Chantier de rénovation des chaussées en béton

Mardi 03 juin de 10h à 17h



CONTACT PRESSE :
Catherine Truffault
Téléphone : 01 46 76 88 08

Contexte

Pour garantir aux usagers les meilleures conditions de circulation, la direction des routes Île-de-France (DRIEA/DiRIF), gère, entretient, exploite et modernise le réseau routier national non concédé en Île-de-France.

Pour garantir la sécurité des intervenants et des usagers pendant les travaux d'entretien et de modernisation régulièrement réalisés, la circulation est réglementée par des dispositions temporaires (réduction de la largeur des voies, vitesse maximale autorisée, interdiction de doubler, basculement de circulation d'une chaussée sur l'autre, fermeture de sens de circulation avec déviation).



La communication est aussi complète et précoce que possible, pour que les usagers puissent adapter leurs comportements et leurs choix d'itinéraires de déplacement. Quand les travaux sont programmés, la presse est mobilisée. Le site internet SYTADIN fournit les informations tant sur les chantiers prévus à l'avance que sur les interventions imprévues pour un incident ou sur accident. Les panneaux à messages variables annoncent en temps réel, à l'utilisateur les événements qu'il va rencontrer. Les matériels et engins de signalisation et de balisage sont équipés de dispositifs lumineux toujours plus sophistiqués.

Trop, c'est trop !



Les risques encourus par les intervenants sur les routes et autoroutes, notamment aux abords des chantiers, persistent à un niveau toujours trop élevé.

Le 06 juin 2013, un poids lourd a percuté le fourgon de la direction des routes Île-de-France qui neutralisait la voie de droite de la Francilienne au droit de Fontenay-en-Parisis, pour des travaux d'entretien de la route. Le fourgon a été projeté contre un

technicien supérieur de DiRIF qui pilotait le chantier. Il est décédé. Il avait 34 ans. Il laisse un orphelin en bas âge. Deux agents de la DiRIF ont également été blessés lors de cet accident.

Le 20 décembre 2013, c'est un agent de la direction interdépartementale des routes Est qui a perdu la vie après avoir été heurté par son véhicule d'intervention percuté par un poids-lourd.



En 2012, un technicien de la direction des routes Atlantique a été fauché par un poids-lourd sur la rocade de Bordeaux, quand il remontait dans son véhicule stationné en bande d'arrêt d'urgence, après intervention sur des équipements de la route.

La même année, un agent de la direction des routes Ouest est décédé dans son camion de balisage après qu'un transport de fuel l'ait percuté et ait pris feu.

Les accidents corporels qui laissent l'accidenté avec des séquelles physiques irréversibles et des séquelles psychologiques durables sont plus nombreux encore. Le nombre d'intervenants blessés sur la route a augmenté de 20 % en 2012 par rapport à 2011, suite à des accidents impliquant des usagers.

Les accidents d'usagers sur les matériels de signalisation sont de plus en plus fréquents.

Le plus souvent, ce sont des comportements dangereux aux abords des chantiers, délibérés, tels que la vitesse excessive, l'irrespect des fermetures de voies, l'irrespect des inter-distances entre véhicules, ou par manque de vigilance, pour cause d'autres activités au volant (téléphone), qui sont à l'origine de ces accidents.

Le ministère chargé des Transports a lancé en janvier 2014 une campagne de communication pour faire évoluer le comportement des conducteurs par une meilleure prise de conscience qu'une conduite inadaptée met en danger la vie des agents qui interviennent sur les routes et autoroutes.

Objectifs

Dans le cadre des démarches afin de prévenir les risques des intervenants sur les routes, la direction des routes Île-de-France mobilise ses agents dans une action de sensibilisation des usagers aux risques pour les intervenants sur les chantiers routiers, notamment quand la réglementation de circulation spécifique au chantier n'est pas respectée, en particulier la vitesse maximale autorisée.

Les usagers qui ne respectent pas la réglementation sur la vitesse maximale autorisée sont conduits sur une aire où les agents de la DiRIF leur présentent leur métier, leurs missions, les risques de leurs activités et ceux pour les usagers.

Modalités

L'action se déroule le 03 juin 2014, de 10h00 à 17h00 sur l'autoroute A6 dans le sens province-Paris, au droit du chantier de rénovation des chaussées en béton. Sur cette section, deux voies de largeur réduite sont ouvertes à la circulation. Pour assurer la sécurité des usagers et des intervenants, la **vitesse maximale autorisée** est fixée à **70 km/h**.

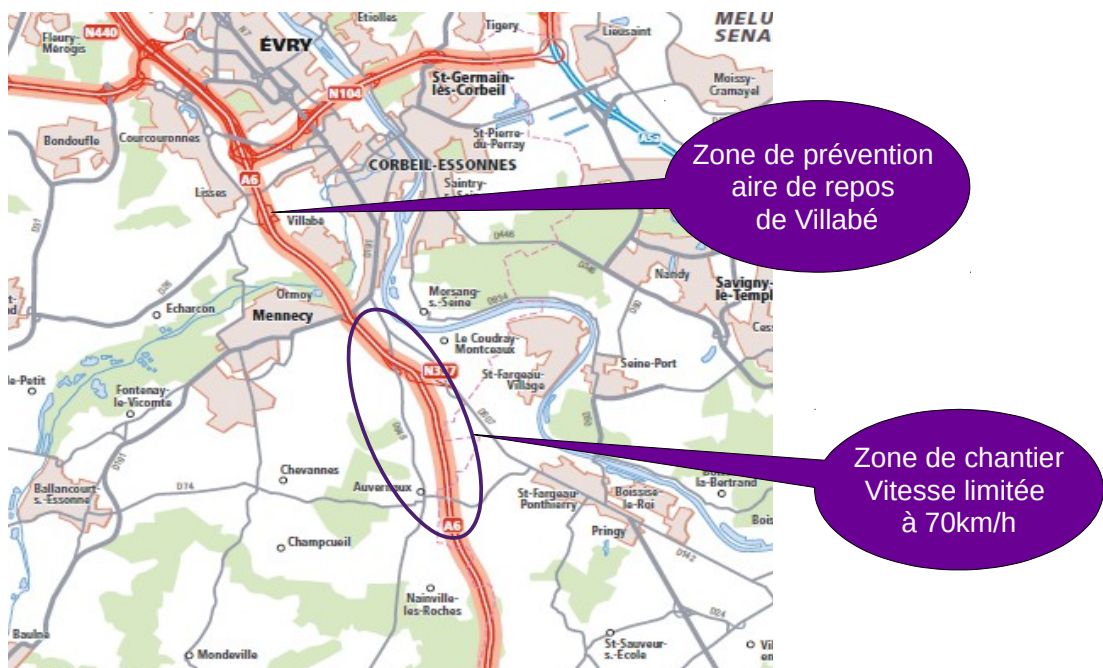
La vitesse pratiquée par les usagers est contrôlée par les forces de l'ordre au droit du chantier, dans le sens province-Paris sur les communes d'Auvernoux à Villabé.



Les contrevenants sont interceptés par les forces de l'ordre et conduits sur l'aire de la station TOTAL. Ils sont accueillis par les agents de la DiRIF, avec l'assistance des forces de l'ordre, qui expliquent aux usagers contrevenants l'importance du respect de la réglementation de la circulation, notamment de la vitesse à l'approche et au droit de la zone de travaux.

Le film pédagogique « Trop vite, trop près, trop tard » sera diffusé dans l'espace accueil.

Plan de situation



**Parce qu'ils interviennent pour votre sécurité,
n'oubliez jamais la leur !**

